

**CA/50/18 Add. 1 B**

Orig. : en

Munich, le 22.11.2018

OBJET :                   Récapitulatif d'ensemble  
Budget 2019

SOU MIS PAR :           Le Président de l'Office européen des brevets

DESTINATAIRES :       Le Conseil d'administration (pour décision)

---

## RÉSUMÉ

Ce document présente un récapitulatif d'ensemble du Budget 2019 et des Prévisions pour 2020 - 2023 qui est proposé pour publication. Ce document est une copie de l'Exposé des Motifs du CA/50/18. De plus, il comprend les tableaux de synthèse des résultats budgétaires à la fois pour les budgets aux fins d'autorisation et sous IFRS. En sus des informations financières, le document inclut un résumé du tableau des effectifs pour 2019 et une table des matières a été incluse.

---





**Europäische  
Patent-  
organisation**

Verwaltungsrat

**European  
Patent  
Organisation**

Administrative Council

**Organisation  
européenne des  
brevets**

Conseil d'administration



## **Récapitulatif d'ensemble Budget 2019**

*Prévisions pour 2020 - 2023*



## TABLE DES MATIÈRES

Objet	Page
A. INTRODUCTION	3
B. ORIENTATIONS	3
C. PRINCIPES ET HYPOTHÈSES DE PLANIFICATION	6
D. RÉSULTATS BUDGÉTAIRES	9
E. RÉCAPITULATIF BUDGÉTAIRE PAR UNITÉS ORGANISATIONNELLES / PERFORMANCES	17
F. EXPLICATIONS CONCERNANT LES ÉTATS FINANCIERS PRÉVISIONNELS AU TITRE DES IFRS	18
G. ANNEXES	25
1. Budget aux fins d'autorisation (Organisation)	27
2. Budget aux fins d'autorisation	29
- Office	
- Régimes de pensions & sécurité sociale	
- Office et Régimes de pensions & sécurité sociale, consolidé	
3. Résultats IFRS	37
4. Tableau des effectifs (postes permanents) pour 2019	43
5. Appendice A – Chambres de Recours	45
6. Appendice B – Brevet Unitaire (PBU)	47



# EXPOSÉ GÉNÉRAL DES MOTIFS

## A. INTRODUCTION

L'exposé général des motifs contient les informations suivantes :

- les orientations à la section B ;
- les principes et les hypothèses de planification à la section C ;
- les résultats budgétaires à la section D ;
- le récapitulatif budgétaire par unités organisationnelles / performances en section E ;
- les explications concernant les états financiers prévisionnels sous IFRS à la section F ;
- les perspectives budgétaires liées à la future structure des chambres de recours (CDR) de l'OEB, à l'appendice A ;
- un aperçu des provisions budgétaires relatives au brevet européen à effet unitaire lors de l'introduction de la protection unitaire conférée par un brevet, à l'appendice B.

## B. ORIENTATIONS

### Budget aux fins d'autorisation et IFRS

Le point de départ des calculs sous IFRS est le budget aux fins d'autorisation. Le résultat budgétaire de fonctionnement obtenu par l'Organisation selon IFRS en constitue toutefois l'aspect le plus important.

Les prévisions sous IFRS sont déterminées conformément aux IFRS, adoptées en totalité par l'Office avec effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Les prévisions sous IFRS se basent sur un taux d'actualisation fixe de 5% pour les avantages du personnel, identique à celui utilisé pour les prévisions établies dans les budgets précédents. Le recours à un taux d'actualisation fixe permet d'évaluer les passifs et les capitaux propres sur une base cohérente pour la période 2019-2023, et donc de comparer les chiffres d'une année sur l'autre. De plus, cette approche est alignée sur celle qui a été retenue pour déterminer les chiffres réels concernant le résultat de fonctionnement normalisé et le coût unitaire, qui peuvent donc être comparés aux prévisions sous IFRS.

### Cadre des orientations stratégiques

Les principales orientations stratégiques pour l'Office entre 2010 et 2018 étaient basées sur le scénario "Efficacité et qualité" qui avait été adopté, l'Office continuant de procéder à ses améliorations sur le plan opérationnel, tout en restant en mesure de financer tous les investissements nécessaires. Pour mener à bien les orientations stratégiques, des feuilles de route relatives à l'informatique, aux bâtiments, à la coopération, à la qualité et aux RH ont été mises en œuvre entre 2011 et 2018. Les hypothèses budgétaires ont été alignées sur les progrès accomplis dans la réalisation de ces différentes feuilles de route, en particulier la finalisation des feuilles de route s'achevant en 2018. Le budget pour 2019 tient compte des dotations budgétaires restantes pour la finalisation du bâtiment New Main réceptionné avec succès en 2018 ainsi que des investissements dans des centres de données.

## Défis futurs

L'Office prépare actuellement un nouveau programme de travail qui s'étendra sur plusieurs années et qui contiendra le plan stratégique guidant ses initiatives à un horizon à moyen terme de cinq ans.

Avec la nouvelle présidence au 1<sup>er</sup> juillet 2018, les orientations stratégiques devraient mettre l'accent sur les domaines suivants :

- Efficacité et efficacité : l'OEB devrait se positionner à la pointe de la transformation numérique, en renforçant une automatisation hautement sécurisée, et en élargissant ou en intégrant de nouvelles technologies, telles que la traduction automatique, ou l'analyse des mégadonnées.
- Coopération : renforcement du Réseau européen des brevets et forte concentration sur les utilisateurs.
- Motivation du personnel : renforcement de la capacité de l'OEB à attirer, à former, à garder et à gérer des talents hautement spécialisés.

Les nouvelles orientations stratégiques seront soumises au Conseil d'administration en juin 2019. Le budget 2019 doit être considéré comme un budget de transition. Les principales hypothèses sur lesquelles il repose découlent de la finalisation des feuilles de route lancées en 2010.

## Initiatives en cours

### *Assouplissement des conditions contractuelles d'emploi*

L'Office a adopté un cadre de contrats de travail plus souple, mieux adapté à une planification détaillée à long terme de l'effectif et du budget en fonction de l'évolution des conditions de travail et de la précision des orientations stratégiques dans le temps.

La réforme a pour objectifs :

- de permettre une meilleure utilisation des contrats (à durée déterminée / indéterminée),
- d'aligner et de simplifier les procédures de recrutement (par type / durée de contrat),
- d'assurer une attractivité permanente de l'EPO en tant qu'employeur, tout en permettant une plus grande flexibilité.

Le nouveau cadre des contrats de travail s'applique aux nouveaux employés à compter du deuxième trimestre 2018.

### *Certitude rapide dans les procédures de délivrance de brevets*

Le 1<sup>er</sup> juillet 2014 était lancée l'initiative *Early Certainty from Search* (ECfS), qui a permis à l'OEB de revoir les priorités de traitement des demandes de recherche et d'examen, afin d'apporter une certitude aussi rapidement que possible lors de la procédure de délivrance de brevets. Dans le cadre de l'ECfS, l'émission d'un rapport de recherche accompagné d'une opinion préliminaire sur la brevetabilité, doit avoir lieu au plus tard dans les six mois suivant la réception du dossier par la division de recherche. Suite à la complète mise en œuvre de l'ECfS, le concept de "certitude rapide" a été étendu à l'examen/opposition à partir de juillet 2016. L'objectif est d'effectuer l'examen en moyenne dans un délai d'un an depuis la réception d'une demande valable jusqu'à l'intention de délivrer. Une procédure d'opposition rationalisée permettra des décisions d'opposition dans un délai de 15 mois en ce qui concerne les cas standard.

Après avoir eu les résultats escomptés en termes de délais de recherche, l'initiative ECfS devrait aussi atteindre son objectif concernant l'examen/opposition d'ici à fin 2020, ce qui permettra à l'Office de remplir les critères de Paris.



Les dispositions du budget 2019 tiennent compte de ces objectifs de certitude rapide. En conséquence, les taxes annuelles relatives aux brevets délivrés devraient dépasser les taxes annuelles relatives aux demandes en instance à compter de 2018. Les estimations pour 2019 sont basées sur le comportement des demandeurs observé actuellement et donnent lieu à des recettes escomptées de 580 millions d'euros pour les taxes annuelles afférentes aux brevets délivrés, et à 460 millions d'euros pour les demandes de brevet.

### *Chambres de recours (CDR)*

Des dispositions budgétaires spécifiques ont été prises en compte dans le budget 2019, dans le cadre de la réforme structurelle des CDR de l'OEB. Ces dispositions budgétaires concernent essentiellement l'identification des crédits budgétaires nécessaires au fonctionnement des CDR.

Pour atteindre les objectifs visant à régler 90% des affaires dans les 30 mois d'ici 2022 et de ramener le nombre de cas en instance en dessous de 7 000, le nombre total de postes permanents dans les CDR augmente de 23 membres techniciens, passant d'un total de 237 postes permanents en 2018 à 260 en 2019 (199 membres et présidents, 61 agents dans le domaine administratif). 16 postes supplémentaires de membres techniciens sont prévus en 2020. Pour étayer le fait que ces postes supplémentaires sont temporaires et destinés à résorber l'arriéré, aucune nouvelle chambre ne sera créée. Le stock/l'arriéré sera revu en permanence, les mesures temporaires devant prendre fin d'ici 2024.

Le Président des CDR a soumis la mise en œuvre des dispositions budgétaires ainsi qu'une demande de budget motivée au Conseil des chambres de recours de l'OEB pour avis, avant de les transmettre au Président de l'Office.

Une présentation des affectations budgétaires concernant les chambres de recours de l'OEB se trouve à l'Appendice A.

### *Protection par brevet unitaire*

Afin de respecter la condition d'une stricte neutralité budgétaire, le brevet européen à effet unitaire devrait être intégralement financé par ses propres revenus. Concernant ce brevet et la juridiction unifiée en matière de brevets, l'Office espère que les États membres participants trouveront une solution dès que possible pour permettre leur mise en œuvre intégrale.

Les estimations budgétaires relatives au brevet européen à effet unitaire pour la première année après son introduction (qui à l'époque devait être 2018) ont été soumises au Comité restreint en octobre 2017.

Une vue d'ensemble des dotations budgétaires destinées au brevet européen à effet unitaire au moment de l'introduction de la protection par brevet unitaire figure à l'Appendice B et reprend la structure approuvée avec le budget au cours des années précédentes. Les dotations budgétaires prévoient l'introduction du brevet européen à effet unitaire en 2019.

## C. PRINCIPES ET HYPOTHÈSES DE PLANIFICATION

Le budget 2019 et les prévisions 2020-2023 ainsi que les états financiers prévisionnels en IFRS sont présentés en euros (€) et tous les montants ont été arrondis au millier le plus proche (millier d'euros), sauf indication contraire. Le budget 2019 et les prévisions 2020-2023 ont été préparés sur la base des principales hypothèses suivantes :

### **Recettes**

#### *Hypothèses en termes de volume*

Les estimations de recettes actuelles sont établies sur la base d'un total de 336 000 demandes en 2019, comparé aux 310 000 demandes prévues dans le budget 2018. Selon les prévisions, le rapport entre le nombre de demandes européennes directes et le nombre de demandes euro-PCT pour 2019 devrait rester quasiment constant par rapport à 2018, à 21 contre 79.

Sur la base de cette évolution du total des demandes, l'Office prévoit que 176 000 demandes européennes directes et demandes PCT entreront dans la phase régionale en 2019 (contre 169 000 dans le budget 2018).

Comparé aux précédentes prévisions budgétaires, et compte tenu de la production de l'Office, le nombre prévu de brevets publiés est monté à 125 000 en 2019 (ils étaient 105 000 dans le budget 2018).

#### *Montant minimum pour les taxes nationales de maintien en vigueur*

Les montants minimums pour les taxes nationales de maintien en vigueur (de la 3<sup>e</sup> à la 20<sup>e</sup> année) prévus à l'article 39 CBE doivent être fixés pour 2019 et 2020, conformément à la méthode approuvée par le Conseil d'administration en 1997.

#### *Rendement des actifs nets des FRPSS*

Le rendement des actifs net des Fonds de réserve pour pensions et pour la sécurité sociale (FRPSS) est attendu à 5,25% (5,5% en 2018), reflétant la réduction de l'objectif à long terme décidé par le Conseil de surveillance des FRPSS lors de sa session du mois de septembre 2018.

### *Fonds de placement de la trésorerie de l'OEB (EPOTIF)*

EPOTIF comprend des placements financiers de l'Office qui sont gérés par des gestionnaires d'actifs externes, suivant la décision prise par la CBF en mai 2018. Le contrôle de la gestion des risques et de la conformité est réalisé par un administrateur de fonds de pensions (Master KVG) réglementé par l'Autorité fédérale de supervision financière allemande (Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht - BaFin).

Sur l'ensemble de 2019, la taille moyenne du portefeuille EPOTIF devrait avoisiner 2 680 millions d'euros. Le rendement attendu à long terme est de 4% par an, sur la base de l'allocation stratégique des actifs.

Compte tenu des flux de trésorerie positifs générés par les activités opérationnelles, l'Office ne s'attend pas à ce qu'il soit nécessaire de vendre plus de 20% (536 millions d'euros) du portefeuille EPOTIF en 2019. Le montant des plus-values ou moins-values réalisées sur la vente d'unités EPOTIF serait fonction de l'évolution à court terme des marchés financiers. Les directives de placement de l'Office imposent aux gestionnaires de fonds un plafond de risques de 20% du portefeuille (avec une probabilité de 95%). Appliquée à la cession potentielle de 536 millions d'euros d'actifs EPOTIF, cette règle induirait une plus ou moins-value de 107 millions d'euros. Dans la mesure où la volatilité à court terme est indépendante du rendement de 4% attendu à long terme et où elle peut avoir un impact positif ou négatif sur la valeur des actifs, l'Office retient pour hypothèse un impact neutre des plus et moins-values réalisées sur les placements EPOTIF, les produits et les charges financières étant estimés inférieurs à 107 millions d'euros en 2019.

Pour les besoins des prévisions IFRS, l'Office postule un rendement attendu de 4% sur le montant moyen du portefeuille anticipé en 2019, ce qui correspond à la projection de rendement à long terme fondée sur l'allocation stratégique des actifs. La section F des états financiers prévisionnels sous IFRS contient des informations plus détaillées sur les prévisions d'évolution des actifs EPOTIF.

## Dépenses

### *Hypothèses de planification pour les dépenses de personnel*

Conformément à la décision de Conseil, les ajustements, avec effet au 1er juillet 2018, des traitements et autres éléments de la rémunération des fonctionnaires de l'Office représentent + 2,9% pour les barèmes de traitements de base applicable en Allemagne, + 2,6% aux Pays-Bas et + 1,0% en Autriche. Des crédits budgétaires supplémentaires ont été pris en compte en 2019 pour un ajustement rétroactif des échelles de traitement de base à compter du 1er juillet 2018, conformément à la méthode appliquée à l'ajustement des traitements. Les ajustements de traitements au 1er juillet 2019 et au-delà ont été provisoirement estimés à 2,5 %.

Pour 2019 (comme pour 2018), les estimations budgétaires prévoient actuellement, pour les évolutions de carrière et les primes, un montant équivalent à 3% des traitements de base qui sera affecté conformément aux dispositions du système de carrière/de gestion des performances.

Les taux de contribution aux régimes de sécurité sociale (pensions, assurance soins de santé et assurance dépendance) restent en 2019 au même niveau qu'en 2018. La prochaine évaluation actuarielle devrait avoir lieu en 2019, à la date du 31.12.2018, pour réévaluer le niveau nécessaire de contributions à la lumière de la situation financière des régimes

### *Personnel*

#### Tableau des effectifs

Le tableau des effectifs restera limité à 7 075 postes permanents, puisque l'Office poursuivra sa politique qui consiste à redéployer des ressources en personnel des domaines de soutien vers les activités de délivrance de brevets. Parmi le maximum de postes autorisés, 4 492 postes d'examineurs ont été budgétés pour 2019, y compris une réserve de quelque 200 postes offrant davantage de souplesse pour faire correspondre les effectifs et la charge de travail.

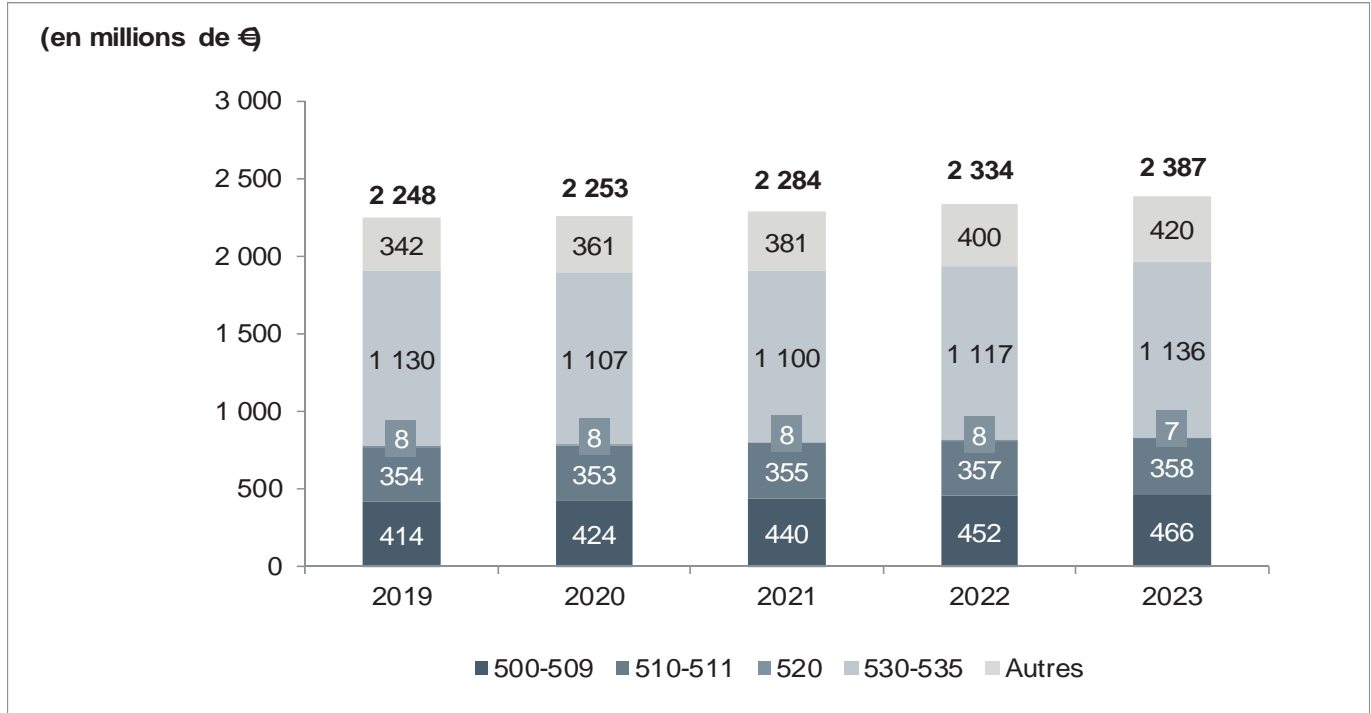
#### Postes prévus à La Haye

Parmi les 7 075 postes inscrits au budget 2019, 2 843 postes sont prévus à La Haye. Ce chiffre est tout à fait conforme aux dispositions du Protocole sur les effectifs de l'Office européen des brevets à La Haye (Protocole sur les effectifs) du 29 novembre 2000.

## D. RÉSULTATS BUDGÉTAIRES

### DONNÉES IMPORTANTES CONCERNANT LE BUDGET PRINCIPAL 2019 ET LES ESTIMATIONS 2020-2023

#### a) Recettes de fonctionnement budgétaire



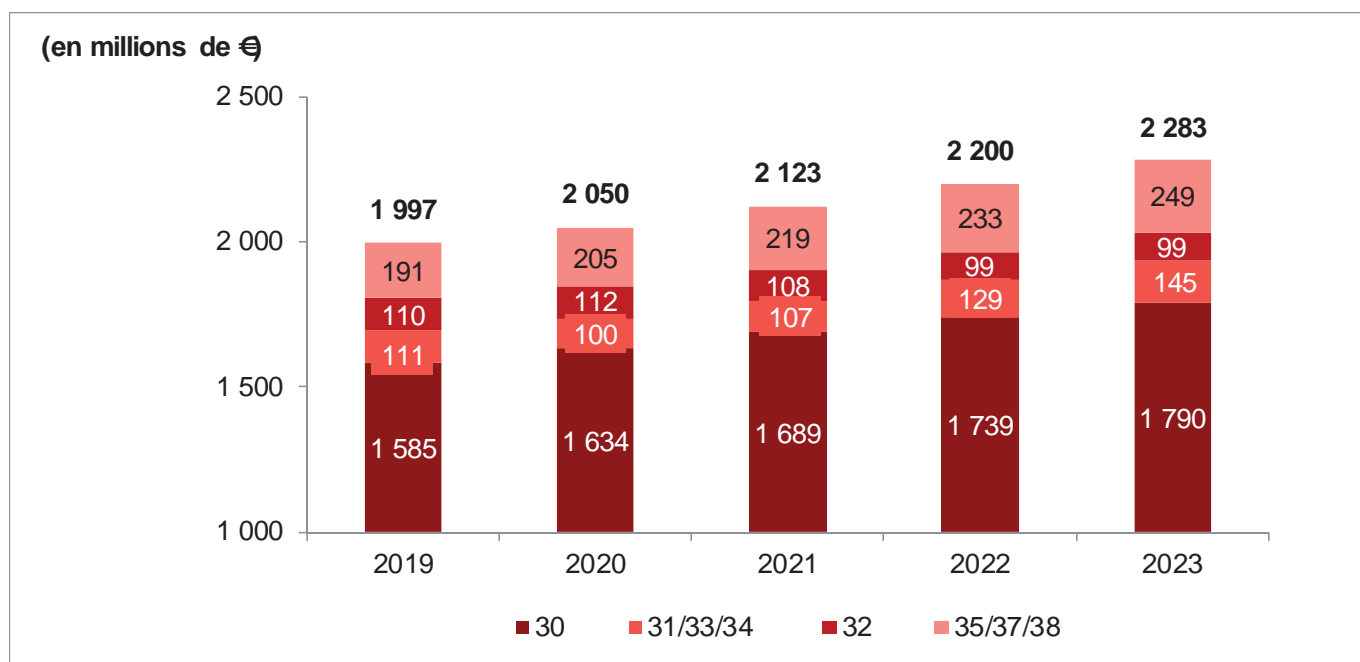
(en millions de €)	Ch. réels	Budget				Prévisions							
		2017	2018	2019	%	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%
Groupe													
500-509	397	397	414	+4	424	+2	440	+4	452	+3	466	+3	
510-511	338	352	354	+1	353	-0	355	+0	357	+0	358	+0	
520	5	7	8	+18	8	+0	8	+0	8	-5	7	-8	
530-535	1 137	1 108	1 130	+2	1 107	-2	1 100	-1	1 117	+2	1 136	+2	
dont IRF	544	465	460		400		360		330		315		
dont NRF (Part de l'OEB)	505	555	580		605		620		645		660		
Autres	233	280	342	+22	361	+6	381	+5	400	+5	420	+5	
TOTAL	2 110	2 144	2 248	+5	2 253	+0	2 284	+1	2 334	+2	2 387	+2	

Les recettes prévisionnelles au titre du dépôt et de la recherche (groupes 500-509) devraient augmenter de 17 millions d'euros dans le budget 2019 par rapport à 2018. Les recettes au titre de l'examen, de la délivrance et de l'opposition (groupes 510-511) devraient progresser légèrement de 2 millions d'euros dans le budget 2019 par rapport à 2018.

Selon les estimations, les recettes provenant des taxes de désignation et des taxes de maintien en vigueur (groupe 530-535) en 2019 devraient augmenter de 22 millions d'euros. Les efforts de productivité actuellement fournis par l'Office devraient contribuer à réduire le stock de dossiers en attente, tandis que des mesures supplémentaires d'amélioration de la qualité et du respect des délais devraient raccourcir le temps de traitement des demandes et renouveler le stock de demandes en cours de l'OEB. De ce fait, les taxes annuelles relatives aux demandes devraient diminuer, tandis que les taxes annuelles relatives aux brevets délivrés devraient augmenter. Les taxes annuelles pour les demandes de brevet devraient atteindre 460 millions d'euros en 2019 et continueront à décroître pour atteindre quelque 315 millions d'euros en 2023, tandis que le nombre plus élevé de délivrances se traduira par des recettes plus importantes au titre des taxes annuelles pour les brevets délivrés. La part de l'OEB concernant les taxes annuelles pour les brevets délivrés s'élève à 580 millions d'euros en 2019 et devrait passer à 660 millions d'euros d'ici 2023, ce qui représente une augmentation de 80 millions d'euros sur 5 ans. Il faut toutefois souligner que les prévisions relatives aux recettes de fonctionnement s'appuient sur une extrapolation du comportement des demandeurs tel qu'observé à l'heure actuelle.

Les autres recettes de fonctionnement augmentent de 62 millions d'euros, de 280 millions d'euros en 2018 à 342 millions d'euros en 2019, principalement en raison des plus-values potentielles sur les placements financiers, dont le montant inscrit au budget passe de 47 millions d'euros en 2018 à 107 millions d'euros en 2019. Cette augmentation reflète le transfert complet vers EPOTIF du portefeuille de trésorerie existant à fin 2018. Le montant budgété pour 2018 (47 millions d'euros) correspondait à un taux de rendement attendu de 3,5% sur les actifs EPOTIF au second semestre 2018. Dans la mesure où EPOTIF sera pleinement opérationnel à partir de décembre 2018, les plus et moins-values anticipées sur la vente d'unités EPOTIF reflètent l'accroissement de la volatilité potentielle du résultat financier.

## b) Dépenses de fonctionnement budgétaire



(en millions de €)	Ch. réels	Budget				Prévisions							
		2017	2018	2019	%	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%
Chapitre													
30	1 442	1 548	1 585	+2	1 634	+3	1 689	+3	1 739	+3	1 790	+3	
31/33/34	64	101	111	+10	100	-10	107	+7	129	+21	145	+12	
32	101	123	110	-10	112	+2	108	-3	99	-9	99	+0	
35/37/38	62	102	191	+89	205	+7	219	+7	233	+6	249	+7	
TOTAL	1 668	1 873	1 997	+7	2 050	+3	2 123	+4	2 200	+4	2 283	+4	

Par rapport au budget 2018, les dépenses de fonctionnement totales augmentent de 124 millions d'euros (+ 7%).

Les frais de personnel (chapitre 30) affichent une augmentation (+37 millions d'euros, +2,4%) par rapport à 2018. Les dépenses liées aux traitements de base (hors impôt interne) affichent une augmentation modérée de 19 millions d'euros, en raison de quatre éléments :

- premièrement, l'ajustement au titre de l'inflation découlant de l'application de la méthode salariale, au taux estimé de 2,5% à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;
- deuxièmement, l'effet de la progression de carrière et des primes, toujours estimé à 3% aux fins de la planification ;
- troisièmement, l'option pour l'affiliation d'anciens agents sous contrat non renouvelable qui est prise en compte sous les traitements de base (Art. 3000), selon la modernisation du cadre d'emploi, alors que les dépenses correspondantes relevaient antérieurement de l'Art. 3010 (Rémunération des autres salariés) ;
- quatrièmement, la diminution des frais de personnel en 2019, qui compense les trois éléments précédents et s'explique principalement par l'écart de traitement entre les nouveaux agents et les retraités, ainsi que par de nouveaux paramètres concernant l'occupation des postes vacants.

Au sein du chapitre 30, les dépenses pour ajustements fiscaux augmentent de 6 millions d'euros, traduisant le nombre plus élevé de pensionnés en 2019, dépenses couvertes par le budget de l'Office. Cette obligation, de même que les engagements relatifs aux allocations familiales pour les pensionnés, n'est pas financée par le RPSS et est donc couverte par l'Office.

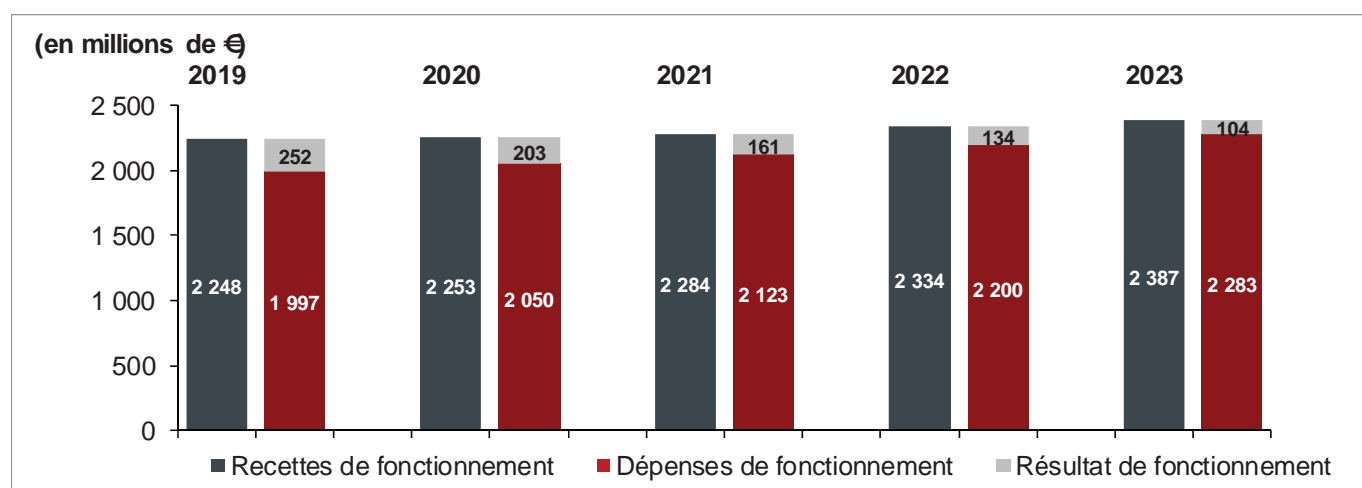
L'accroissement des chapitres 31/33/34 est principalement dû à des dépenses plus importantes concernant les biens et la maintenance des équipements, notamment des crédits budgétaires prévus pour l'optimisation des installations techniques dans les bâtiments de Munich (28 millions d'euros), les crédits budgétaires relatifs à d'autres projets étant réduits par rapport au budget 2018, parallèlement à la finalisation du projet de bâtiment New Main. Le chapitre 31 comprend 20 millions d'euros de crédits budgétaires pour l'achèvement du site du bâtiment New Main, y compris la démolition du Old Main et l'aménagement paysager, qui auront tous deux lieu en 2019.

La diminution de 13 millions d'euros des Dépenses de fonctionnement informatiques (chapitre 32) est attribuable à un alignement des appropriations budgétaires de la capacité de l'organisation informatique.

L'augmentation de 89 millions d'euros des Autres dépenses (chapitres 35/37/38) est principalement attribuable à la révision des estimations reflétant la taille et l'allocation d'actifs du portefeuille EPOTIF (les crédits budgétaires pour les moins-values potentielles EPOTIF s'élèvent à 107 millions d'euros dans le budget 2019).



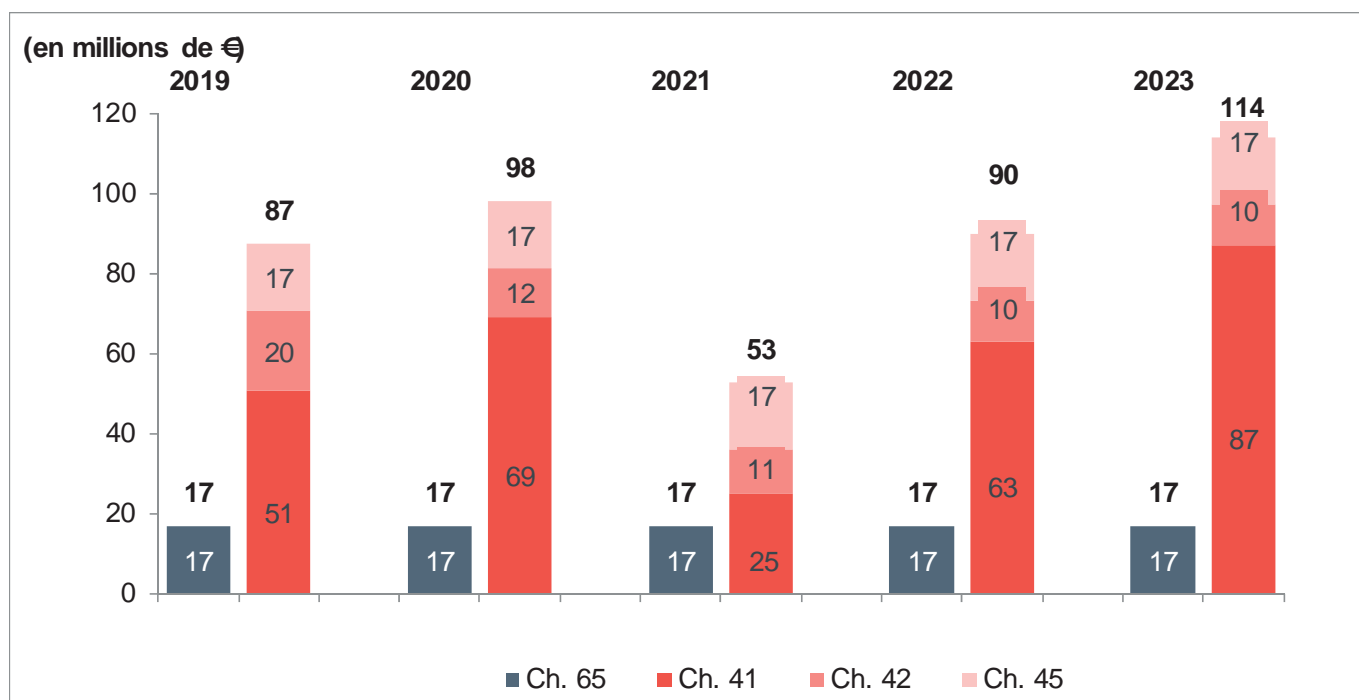
### c) Résultat budgétaire de fonctionnement



(en millions de €)	Ch. réels	Budget			Prévisions			
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	2 110	2 144	2 248	2 253	2 284	2 334	2 387	
Dépenses de fonctionnement	1 668	1 873	1 997	2 050	2 123	2 200	2 283	
Résultat de fonctionnement	442	271	252	203	161	134	104	

Le résultat des opérations de fonctionnement correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. En 2019, il devrait baisser de 19 millions d'euros par rapport à 2018.

#### d) Recettes et dépenses d'investissement budgétaires



(en millions de €)	Ch. réels	Budget				Prévisions							
		2017	2018	2019	%	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%
Recettes en capital													
Ch. 65	17	17		17	+0	17	+0	17	+0	17	+0	17	+0
Dépenses en capital													
Ch. 41	97	77		51	-34	69	+37	25	-64	63	+153	87	+38
Ch. 42	18	24		20	-17	12	-40	11	-8	10	-9	10	+0
Ch. 45	17	17		17	+0	17	+0	17	+0	17	+0	17	+0
TOTAL	132	117		87	-26	98	+12	53	-46	90	+71	114	+27
en capital	-115	-101		-71	-30	-81	+15	-36	-56	-73	+103	-97	+33

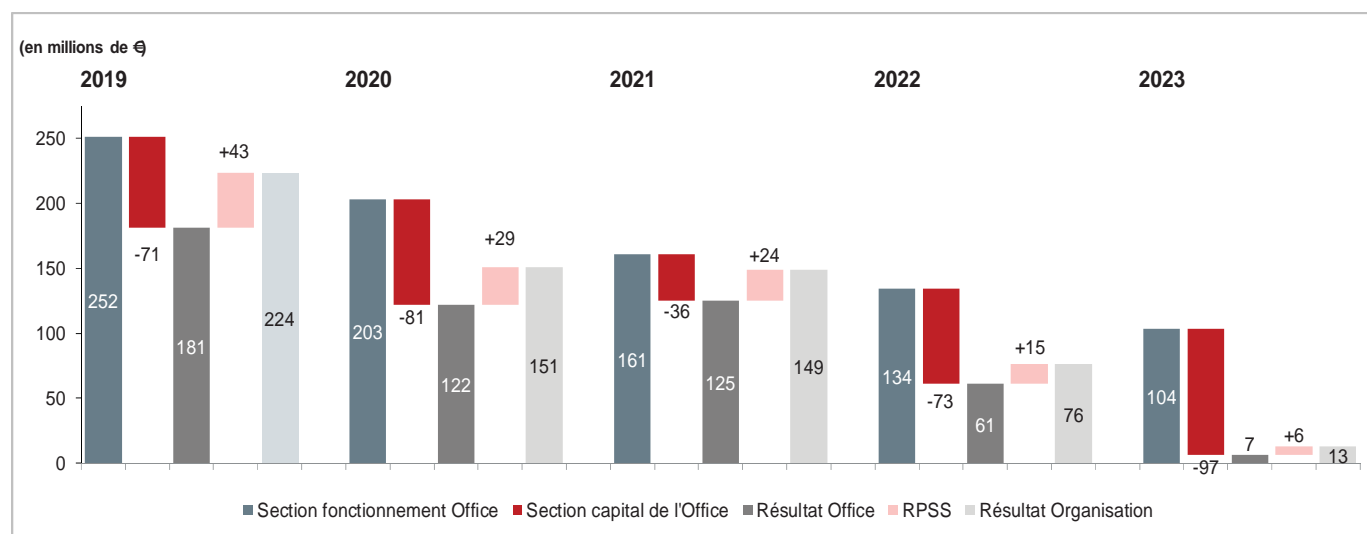
Les recettes en capital prévues au budget (chapitre 65) comprennent uniquement les remboursements par le personnel des prêts à la construction, dont le montant est égal aux prêts à la construction devant être accordés (Dépenses en capital, chapitre 45).

Le résultat des opérations en capital devrait s'améliorer de 30 millions d'euros, parallèlement à la finalisation du projet New Main, pour lequel des crédits budgétaires afférents aux dépenses d'investissement ont été prévus au chapitre 41. Pour 2019, les dépenses d'investissement relatives au projet New Main s'élèvent à 7 millions d'euros et ont trait aux dernières étapes de paiement pour ce projet. Jusqu'en 2023, les dépenses d'investissement devraient être principalement alimentées par les besoins d'investissement supplémentaires en immeubles à La Haye.

La diminution au chapitre 42 pour les Dépenses d'investissement informatiques est liée à la finalisation de la feuille de route informatique, pour laquelle des crédits budgétaires avaient été inscrits au budget 2018. Le budget 2019 prévoit 7 millions d'euros pour la procédure de délivrance des brevets, 7 millions d'euros pour le programme de gestion des connaissances et 6 millions d'euros pour les centres de données, ce qui porte à 20 millions les dépenses d'investissement pour l'informatique.

### e) Budget aux fins d'autorisation : Résultats globaux de l'Office et de l'Organisation

Résultat budgétaire global pour la période :



(en millions de €)	Ch. réels	Budget		Prévisions			
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Section fonctionnement Office	442	271	252	203	161	134	104
Section capital de l'Office	-115	-101	-71	-81	-36	-73	-97
Résultat Office	327	170	181	122	125	61	7
RPSS	76	64	43	29	24	15	6
Résultat Organisation	403	235	224	151	149	76	13

Le résultat de l'Organisation devrait atteindre 224 millions d'euros en 2019, soit une diminution de 11 millions d'euros (-4,7%), par rapport au budget 2018.

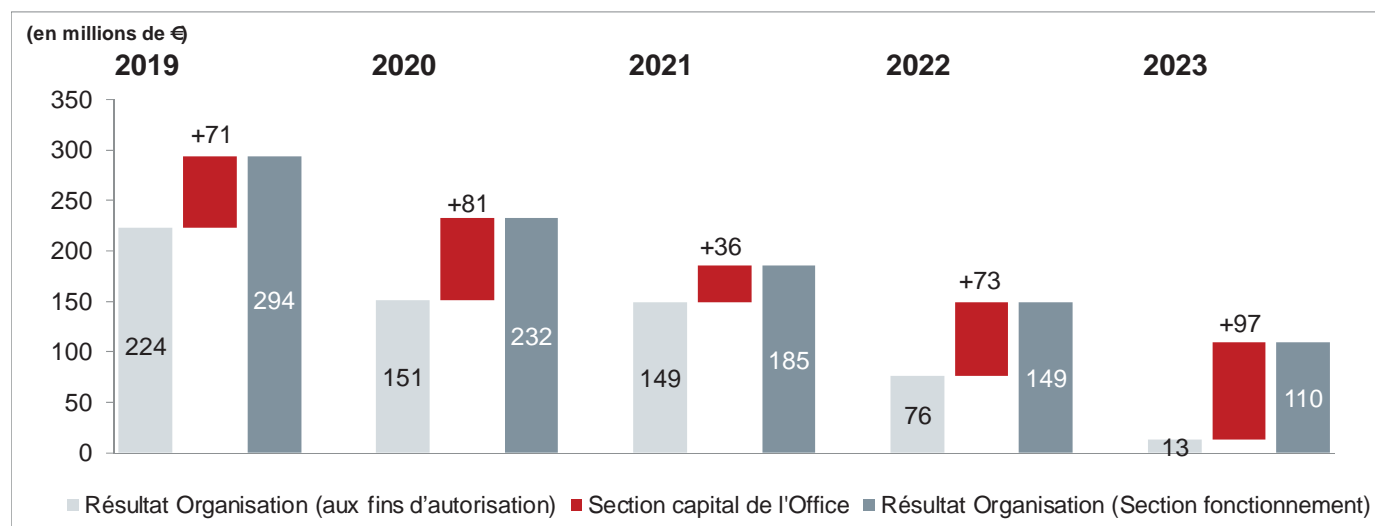
Le résultat de la section de fonctionnement de l'Office est principalement dû à de modestes hausses des taxes de procédure et à un glissement des taxes annuelles au titre des demandes de brevet vers les taxes annuelles au titre des brevets délivrés du côté des recettes. La suspension de l'ajustement biennal des taxes lié à l'inflation en 2018/2020/2022 et la stratégie PCT visant à réduire davantage les taxes minorent le résultat de l'Office sur la durée du plan. Du côté des dépenses de fonctionnement, l'accroissement est déterminé par les frais de personnel, qui augmentent de 3% par an, en moyenne. En conséquence, le résultat total de la section de fonctionnement de l'Office devrait diminuer sur cette période.

Sur la période, l'évolution des Investissements de l'Office est dominée par les investissements immobiliers. Avec la livraison du bâtiment New Main de La Haye, les investissements diminueront en 2019 par rapport à 2018, entraînant une amélioration de la section Investissements de l'Office. En 2020, les projets d'amélioration de la transparence et de modernisation du cadre de travail à Munich et les investissements envisagés dans l'immobilier à La Haye sur la fin de la période de planification induiront d'autres baisses.

Le nombre prévu de pensions augmentant sur la période couverte par les prévisions, le résultat des RPSS devrait diminuer entre 2019-2023 par rapport à 2018.

## f) Base pour le passage du budget aux fins d'autorisation aux IFRS

Le passage du budget aux fins d'autorisation à la présentation des résultats selon les normes IFRS s'effectue sur la base du budget global aux fins d'autorisation de l'Organisation duquel sont éliminées les opérations en capital qui ne sont pas pertinentes pour les besoins de la présentation aux normes IFRS, pour calculer le résultat de l'Organisation (section fonctionnement).



Base pour le passage du budget aux fins d'autorisation aux IFRS (en millions de €)	Ch. réels	Budget		Prévisions			
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat Organisation (aux fins d'autorisation)	403	235	224	151	149	76	13
Élimination des opérations en capital de l'Office - Section capital de l'Office	115	101	71	81	36	73	97
Résultat Organisation (Section fonctionnement)	518	335	294	232	185	149	110

## E. RÉCAPITULATIF BUDGÉTAIRE PAR UNITÉS ORGANISATIONNELLES / PERFORMANCES

Le récapitulatif budgétaire par unités organisationnelles/performances a été élaboré conformément à l'objectif des crédits budgétaires de la section fonctionnement et de la section capital du budget principal (perspective des fonds confiés).

OEB Budget 2019								
	Total 2019	DG 0	DG 1	DG 4	DG 5	CDR	PBU	Non attribuables
		Management	Procédure délivrance des brevets	Services d'entreprise	Questions juridiques / Affaires inter- nationales	Chambres de recours	Protection Brevet unitaire	
<b>Effectif du personnel - postes permanents</b>								
Groupe d'emplois 1-4	5 549	110	4 688	404	131	216	0	0
Groupe d'emplois 5-6	1 526	71	812	477	122	44	0	0
<b>Total</b>	<b>7 075</b>	<b>181</b>	<b>5 500</b>	<b>881</b>	<b>253</b>	<b>260</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Section Fonctionnement - dépenses en milliers de €</b>								
Ch./Grp.								
Personnel								
300 Traitement de base, allocations et taxe interne	1 528 880	22 230	1 033 215	146 155	46 025	64 235	0	217 020
301-305 Autres (y compris contrats non renouvelables, formations, écoles)	55 845	575	7 125	46 545	395	390	0	815
31 Travaux d'entretien des biens et du matériel	67 150	0	0	67 150	0	0	0	0
32 Dépenses de fonctionnement informatiques	110 000	0	0	110 000	0	0	0	0
33 Co-opération et réunions	23 660	15	190	2 240	19 625	0	485	1 105
34 Information brevets et relations publiques	19 900	8 450	6 425	835	4 165	25	0	0
35 Dépenses de fonctionnement général	84 240	7 305	11 865	60 370	4 240	460	0	0
37 Dépenses de projets financés par des tiers	135	0	35	0	100	0	0	0
38 Dépenses financière	107 100	0	0	107 100	0	0	0	0
30-38 <b>Total dépenses section fonctionnement</b>	<b>1 996 910</b>	<b>38 575</b>	<b>1 058 855</b>	<b>541 210</b>	<b>74 550</b>	<b>65 110</b>	<b>485</b>	<b>218 125</b>
<b>Section Fonctionnement - recettes en milliers de €</b>								
Ch./Grp.								
500 Recettes dépôt et recherche (CBE)	222 640	0	222 640	0	0	0	0	0
501 Recettes dépôt et recherche (PCT)	125 980	0	125 980	0	0	0	0	0
509 Recettes autres travaux de recherche	65 110	0	65 110	0	0	0	0	0
510 Recettes examen, délivrance et opposition (CBE)	339 665	0	339 665	0	0	0	0	0
511 Recettes examen (PCT)	14 670	0	14 670	0	0	0	0	0
52 Taxes de recours	8 290	0	0	0	0	8 290	0	0
530 Taxes de designation et taxes annuelles (CBE)	1 125 575	0	0	0	0	0	0	1 125 575
532 Taxes annuelles (PBU)	2 830	0	0	0	0	0	2 830	0
535 Taxes d'extension et de validation	1 460	0	0	0	0	0	0	1 460
540 Produits d'information brevets	7 710	0	0	0	7 710	0	0	0
55 Recettes de fonctionnement général, impôt interne	225 785	0	3 800	1 780	2 300	20	0	217 885
57 Financement de projets par des tiers	135	0	35	0	100	0	0	0
58 Recettes financières	108 600	0	0	108 600	0	0	0	0
50-58 <b>Total recettes section fonctionnement</b>	<b>2 248 450</b>	<b>0</b>	<b>771 900</b>	<b>110 380</b>	<b>10 110</b>	<b>8 310</b>	<b>2 830</b>	<b>1 344 920</b>
<b>Total résultat de fonctionnement</b>	<b>251 540</b>	<b>-38 575</b>	<b>-286 955</b>	<b>-430 830</b>	<b>-64 440</b>	<b>-56 800</b>	<b>2 345</b>	<b>1 126 795</b>
<b>Section capital en milliers de €</b>								
Total dépenses section capital	87 335	0	0	87 335	0	0	0	0
Total recettes section capital	16 800	0	0	16 800	0	0	0	0
<b>Total résultat section capital</b>	<b>-70 535</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-70 535</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat Office</b>	<b>181 005</b>	<b>-38 575</b>	<b>-286 955</b>	<b>-501 365</b>	<b>-64 440</b>	<b>-56 800</b>	<b>2 345</b>	<b>1 126 795</b>
<b>Référence aux Coûts de fonctionnement normalisés par produit</b>								
		DG 0	DG 1	DG 4	DG 5	CDR	PBU	Non attribuables
Nom du produit	-		1. Dépôt 2. Recherche 3. Examen 4. Opposition	-	6. Informations brevets/ Publication 7. Coopération Technique 8. Académie européenne des brevets	5. Recours	-	-

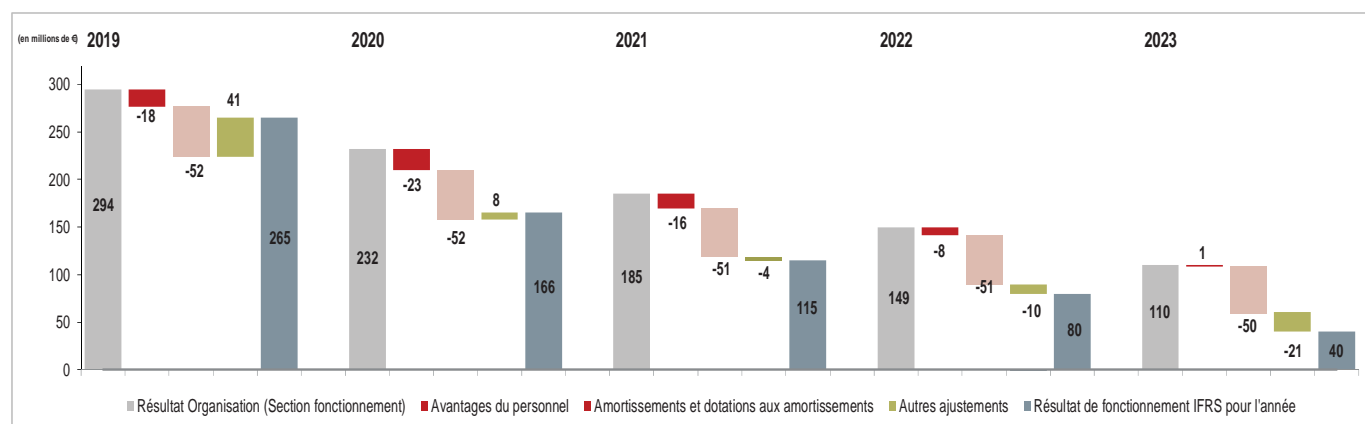
## F. EXPLICATIONS CONCERNANT LES ÉTATS FINANCIERS PRÉVISIONNELS SOUS IFRS

### a) État du résultat global

#### Résultat de fonctionnement

Les états prévisionnels du résultat global sont dérivés du budget aux fins d'autorisation de l'Organisation (résultat de fonctionnement), au sein desquels sont effectués les ajustements suivants :

- Avantages du personnel : les cotisations au régime de pensions et de sécurité sociale (RPSS) sont remplacées par le coût des services rendus au cours de la période, des services passés pour des obligations au titre des prestations définies et le coût des services pour le PES. Par ailleurs, les différences dans les avantages payés, ainsi que les variations des provisions pour les congés non pris et les frais de personnel pour les prêts à la construction y sont rajoutées.
- Introduction des amortissements et dotations aux amortissements pour les actifs immobilisés.
- Les autres ajustements ont trait aux écarts temporaires relatifs à la constatation des recettes au titre des taxes de procédure (différences entre le solde d'ouverture et le solde de clôture pour les taxes payées d'avance), à la constatation d'immobilisations incorporelles développées en interne, aux ajustements au titre de la location-financement et à la réaffectation des recettes et dépenses entre le résultat de fonctionnement et le résultat financier, traités différemment dans le budget aux fins d'autorisation et selon les normes IFRS.



Passage du budget aux fins d'autorisation aux IFRS (en millions de €)	Budget / Planification		Prévisions / Planification			
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat Organisation (Section fonctionnement)	335	294	232	185	149	110
Avantages du personnel	-52	-18	-23	-16	-8	1
Amortissements et dotations aux amortissements	-48	-52	-52	-51	-51	-50
Autres ajustements	-79	41	8	-4	-10	-21
Résultat de fonctionnement IFRS pour l'année	157	265	166	115	80	40

Le résultat de fonctionnement aux normes IFRS comprend les postes suivants :

(en millions de €)	Budget / Planification		Prévisions / Planification			
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	1 898	<b>2 006</b>	1 937	1 918	1 913	1 913
Dépenses afférentes aux avantages du personnel	-1 386	<b>-1 385</b>	-1 433	-1 473	-1 510	-1 545
Dépenses Dotations aux amortissements	-48	<b>-52</b>	-52	-51	-51	-50
Autres dépenses de fonctionnement	-309	<b>-304</b>	-286	-279	-272	-278
Résultat de fonctionnement IFRS pour l'année	157	<b>265</b>	166	115	80	40

Les recettes de 2019 devraient augmenter de 108 millions d'euros par rapport à la Planification 2018, du fait principalement de l'accroissement de la production. L'évolution jusqu'en 2023 reflète la mise en œuvre de la Certitude précoce, ainsi que l'objectif constant de l'Office de recherche de la qualité et de l'efficacité. L'Office est actuellement en train de mettre en œuvre la norme IFRS 15 de comptabilisation du chiffre d'affaires (Revenus des contrats avec les clients). Le budget IFRS 2019-2023 en reflète déjà l'impact actuellement attendu sur le chiffre d'affaires et les capitaux propres.

Les avantages des salariés en 2019 restent constants par rapport à 2018 (légère diminution de 1 million d'euros), correspondant essentiellement à la réévaluation du coût actuel des services en fonction des estimations fournies par le Services International des Rémunérations et des Pensions (SIRP) de l'OCDE. À l'instar des années antérieures, le SIRP a fourni des estimations sur les obligations au titre des prestations définies. L'Office a continué d'utiliser pour le budget 2019 et les estimations 2020-2023 le taux d'actualisation fixe anticipé de 5% déjà utilisé depuis 2012.

Le résultat de fonctionnement de 2019 est positif à 265 millions d'euros, soit une augmentation de 108 millions d'euros en comparaison avec le résultat de fonctionnement de 2018.

### Résultat financier

La composition du Résultat financier selon les normes IFRS se définit comme suit :

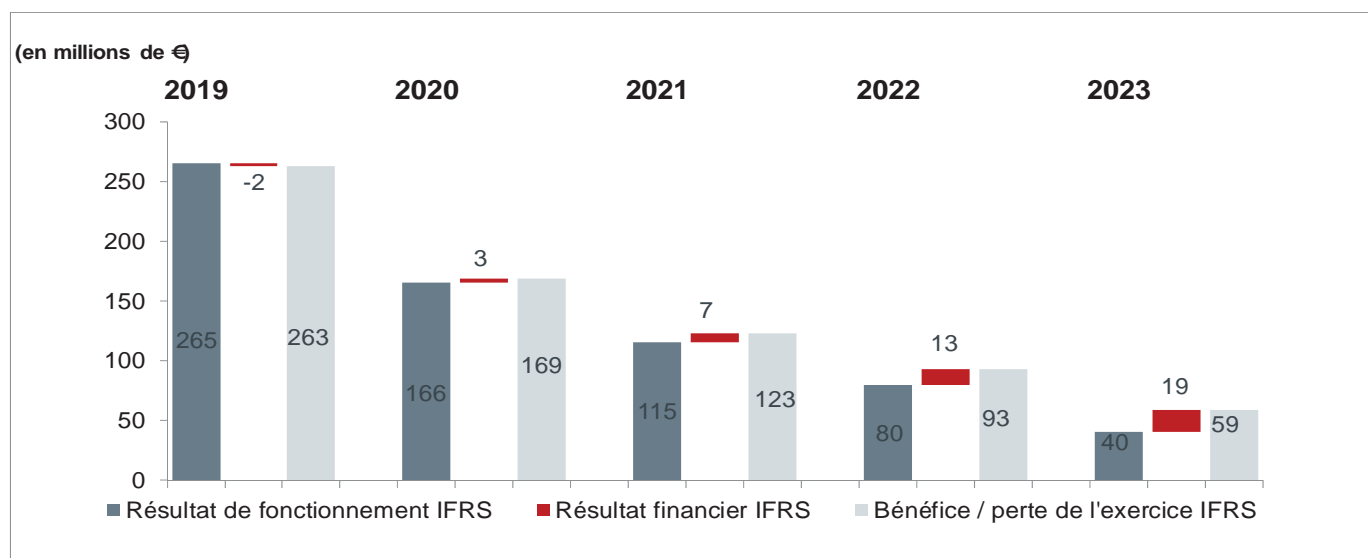
Composition du Résultat financier (en millions de €)	Budget / Planification		Prévisions / Planification			
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
EPOTIF	38	<b>99</b>	111	123	135	147
FRPSS	429	<b>451</b>	475	500	527	556
Coût financier obligations au titre des prestations définies	-515	<b>-554</b>	-585	-617	-651	-685
Autre Résultat financier	1	<b>1</b>	2	2	2	1
Résultat financier IFRS pour l'année	-46	<b>-2</b>	3	7	13	19

Le résultat financier est essentiellement déterminé par le rendement sur le niveau prévu des actifs des FRPSS et d'EPOTIF, diminué du coût financier des obligations au titre des prestations définies.

Les contributions d'EPOTIF au résultat financier avoisinent 100 millions d'euros par an, reflétant la performance à long terme attendue des investissements (4%). Le résultat financier réel demeure très volatil, puisqu'il est fonction de l'évolution des marchés financiers.

## Résultat global IFRS pour l'année

Les résultats prévisionnels obtenus par l'Organisation selon les IFRS sont indiqués ci-dessous, avec une ventilation entre le résultat de fonctionnement et le résultat financier de l'Organisation.



(en millions de €)	Budget / Planification		Prévisions / Planification			
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat de fonctionnement IFRS	157	265	166	115	80	40
Résultat financier IFRS	-46	-2	3	7	13	19
Bénéfice / perte de l'exercice IFRS	111	263	169	123	93	59
Autres éléments du résultat global pour l'année IFRS	-	-	-	-	-	-
Résultat global IFRS pour l'année	111	263	169	123	93	59

Le bénéfice IFRS attendu pour l'année 2019 s'élève à 263 millions d'euros, soit une amélioration de 152 millions d'euros par rapport au budget 2018.

Sachant que les Autres éléments du résultat global de l'exercice dépendent principalement des fluctuations des marchés financiers, aucune valeur prévisionnelle n'a été portée au budget à ce titre.

Au total, le résultat global attendu pour l'exercice est donc égal au bénéfice IFRS prévu.



## b) État de la situation financière sous IFRS

(en millions de €)	Budget / Planification		Prévisions / Planification			
	01.01.2019	31.12.2019	2020	2021	2022	2023
Actifs immobilisés	750	<b>768</b>	797	783	805	852
FRPSS Actifs Nets	8 587	<b>9 046</b>	9 528	10 039	10 579	11 150
Liquidités	0	<b>15</b>	15	15	15	15
EPOTIF	2 566	<b>2 878</b>	3 126	3 399	3 617	3 801
Autres actifs	352	<b>384</b>	422	461	508	553
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>12 255</b>	<b>13 092</b>	<b>13 888</b>	<b>14 697</b>	<b>15 523</b>	<b>16 370</b>
Capitaux propres	-258	<b>5</b>	174	296	389	448
Obligations au titre des prestations définies	11 038	<b>11 661</b>	12 303	12 975	13 675	14 404
Taxes payées d'avance	981	<b>903</b>	868	848	844	860
Autres passifs	494	<b>522</b>	543	577	615	659
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>	<b>12 255</b>	<b>13 092</b>	<b>13 888</b>	<b>14 697</b>	<b>15 523</b>	<b>16 370</b>

### Actifs

#### *Actifs immobilisés*

Les actifs immobilisés de l'OEB (immobilisations corporelles et incorporelles) devraient augmenter légèrement en 2019, après les investissements immobiliers relatifs à la livraison du bâtiment New Main de La Haye et la capitalisation des immobilisations incorporelles liées à la feuille de route informatique. L'accroissement des actifs immobilisés jusqu'en 2023 est principalement dû aux investissements immobiliers, ainsi qu'aux projets d'amélioration de l'environnement immobilier à Munich et à la Haye.

#### *Actifs nets des FRPSS*

Les actifs des FRPSS devraient croître de 5,4% par an en moyenne, pour atteindre 11 150 millions d'euros en 2023. La croissance des actifs des FRPSS reflète les contributions nettes des prestations versées aux régimes de pensions et d'assurance soins de santé, ainsi que le taux de rendement attendu de 5,25%. Il a en outre été fait l'hypothèse d'une injection de liquidités de 200 millions d'euros au dernier trimestre 2018.

#### *EPOTIF*

Comme suite à la révision des Directives de placement, les actifs financiers relatifs à EPOTIF figurent à présent en tant que poste distinct dans le bilan, alors que jusqu'au budget 2018, les actifs achetés par l'Office pour des investissements de trésorerie étaient indiqués en tant qu'obligations et liquidités. L'évolution du portefeuille EPOTIF est dictée par le taux de rendement attendu de 4,0% diminué des commissions de gestion, et par les transferts de liquidités systématiques vers EPOTIF.

#### *Liquidités*

Les liquidités comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis selon les IFRS. Le faible niveau du solde de liquidités de l'Office reflète l'hypothèse de transferts systématiques de trésorerie vers EPOTIF.

### *Autres actifs*

Les Autres actifs devraient augmenter entre 2019 et 2023, suite à la croissance des comptes clients et autres débiteurs ainsi qu'à celle des actifs du plan d'épargne salariale.

## **Capitaux propres et passif**

### *Capitaux propres*

Le résultat de 5 millions d'euros en 2019 devrait croître progressivement et atteindre 448 millions d'euros en 2023.

Il convient de noter que les capitaux propres négatifs standardisés pour début 2019 s'élèvent à -258 millions d'euros et sont moins négatifs que le montant enregistré à la fin du dernier exercice clôturé (-10 866 millions d'euros au 31.12.2017). Cette variation est principalement due à l'écart entre le taux d'actualisation estimé, soit 5% pour les obligations au titre des prestations définies (dont principalement les pensions), et le taux d'actualisation effectif à la clôture de l'exercice 2017 (qui s'élevait par exemple à 1,71 % pour les pensions).

La volatilité du taux d'actualisation, ajoutée au fait que l'évaluation des passifs dépend étroitement des changements affectant le taux d'actualisation, peut entraîner, au moins à court terme, des fluctuations extrêmes des chiffres réels des passifs et, par voie de conséquence, des capitaux propres négatifs. Le tableau des capitaux propres ci-dessus vise par conséquent à refléter principalement l'évolution escomptée des capitaux propres d'une année sur l'autre, en prenant une base comparable, plutôt qu'à permettre une comparaison entre prévisions et chiffres réels.

### *Obligations au titre des prestations définies*

Pour la période couverte, un taux d'actualisation standard de 5% a été appliqué. Les obligations au titre des prestations définies devraient augmenter en moyenne de 5,4% par an, à l'instar de la croissance attendue des actifs des FRPSS, pour atteindre 14 404 millions d'euros en 2023.

### *Taxes payées d'avance*

Les taxes payées d'avance (à court et à long terme) présentent une diminution de 43 millions d'euros (-5%) sur toute la période considérée, ce qui correspond à l'évolution attendue des demandes en instance, suite à la mise en place de la procédure de certitude rapide et des gains d'efficacité observés ces dernières années dans la procédure de délivrance de brevets.

### *Autres passifs*

Les autres passifs (à court et à long terme) augmentent principalement en raison des restes fournisseurs et autres créditeurs ainsi que des obligations au titre du plan d'épargne salariale. Le poids du plan d'épargne salariale dans les actifs comme dans les passifs reste faible sur toute la période considérée et s'élève à 250 millions d'euros, soit 1,7% des obligations au titre des prestations définies d'ici à fin 2023.

*Futures taxes de maintien en vigueur générées par les brevets européens et unitaires et coûts des travaux non effectués dépassant les taxes payées d'avance déjà perçues*

(en millions de €)	Budget / Planification		Prévisions / Planification			
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
VAN des taxes annuelles	3 600	<b>4 000</b>	4 300	4 500	4 700	4 900
Coûts des travaux non effectués dépassant les taxes payées d'avance déjà perçues	-800	<b>-710</b>	-680	-650	-640	-610

La valeur actuelle nette (VAN) des futures taxes de maintien en vigueur pour les brevets européens et unitaires n'est pas comptabilisée comme un actif dans les états de la situation financière de l'Organisation, parce que le titulaire d'un brevet n'est pas tenu de renouveler son brevet chaque année. Ces taxes sont donc exclues des états de la situation financière en IFRS, mais font l'objet d'une note purement informative dans les comptes annuels.

L'autre élément qui n'est pas non plus inclus dans les états de la situation financière en IFRS concerne les coûts des travaux non effectués, dépassant les taxes payées d'avance. Malgré les efforts accomplis ces dernières années et les nouvelles améliorations attendues en matière de productivité, il se peut que les recettes provenant des taxes de procédure et de maintien en vigueur au titre des demandes en instance ne couvrent pas les coûts restants relatifs à la délivrance des brevets. Comme ces pertes de fonctionnement futures ne répondent pas aux critères de classification des passifs, aucune dotation aux provisions n'est passée à ce titre. Alors que les taxes payées par anticipation pour du travail non encore effectué sont bien inscrites au passif, le coût réel de ce travail dépassant les taxes perçues ne l'est pas. Cet écart entre le coût du travail non encore effectué et les taxes payées d'avance devrait diminuer au cours de la période 2019-2023, pour deux raisons :

- premièrement, le solde des taxes payées d'avance pour les demandes en instance devrait baisser, parallèlement aux objectifs de la procédure de certitude rapide et aux gains d'efficacité ;
- deuxièmement, les hausses de productivité escomptées devraient donner lieu à une diminution des coûts attendus non couverts par les taxes de procédure.

Les chiffres relatifs à ces deux éléments figurent dans le tableau ci-dessus. Toutefois, on gardera à l'esprit que ces montants se rapportent à deux portefeuilles différents, à savoir les brevets délivrés et les demandes en instance. En outre, leurs flux de trésorerie respectifs suivent également des schémas différents. Par conséquent, ils ne sont pas directement comparables entre eux et ne reflètent pas totalement l'évolution future des coûts et des recettes. Ils ne tiennent pas compte non plus des futures taxes de maintien en vigueur afférentes aux demandes en instance.



**G. ANNEXES**



**1. Budget aux fins d'autorisation (Organisation)**

**RECAPITULATION DES RECETTES ET DES DEPENSES  
(I ERE ET II EME PARTIES DU BUDGET)**

en milliers de €

	RECETTES	DEPENSES
PARTIE I BUDGET PRINCIPAL	2 516 790	2 516 790
PARTIE II REGIMES DE PENSIONS ET DE SECURITE SOCIALE	383 770	383 770
<b>TOTAL</b>	<b>2 900 560</b>	<b>2 900 560</b>
Corrections apportées en raison des transferts opérés		
<b>PARTIE I BUDGET PRINCIPAL</b>		
Section 1: Section fonctionnement		
Contributions de l'Office aux régimes de pensions et de sécurité sociale (Articles 3002/3)		223 150
Recettes nettes reportées du budget de fonctionnement		251 540
Section 2: Section capital		
Recettes nettes reportées du budget de fonctionnement (Article 6000)	251 540	
<b>PARTIE II REGIMES DE PENSIONS ET DE SECURITE SOCIALE</b>		
Section 1: Section fonctionnement		
Contributions de l'Office aux régimes de pensions et de sécurité sociale (Articles 5600-5)	223 150	
Recettes nettes reportées du budget de fonctionnement		42 590
Section 2: Section capital		
Recettes nettes reportées du budget de fonctionnement (Article 6600)	42 590	
<b>TOTAL NET</b>	<b>2 383 280</b>	<b>2 383 280</b>



- 2. Budget aux fins d'autorisation (Office)**
  - Office**
  - Régimes de pensions & sécurité sociale**
  - Office et Régimes de pensions & sécurité sociale, consolidé**

## BUDGET AUX FINS D'AUTORISATION (ART. 25(1)a) REGL.FIN.) - OFFICE

en milliers de €

Chap. Art.	D E P E N S E S	Comptes		Budget		Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Section 1: Section fonctionnement</b>								
30	Personnel	1 442 394	1 547 880	1 584 725	1 634 105	1 688 800	1 739 125	1 790 415
31	Entretien des biens et du matériel	39 325	58 995	67 150	47 535	41 065	42 375	43 425
32	Dépenses de fonctionnement informatiques	100 749	122 650	110 000	111 800	108 300	99 000	99 000
33	Coopération et réunions	12 129	23 300	23 660	32 115	45 705	66 330	80 410
34	Information brevets et communication	12 260	18 490	19 900	20 050	20 315	20 565	20 865
35	Dépenses de fonctionnement général	61 378	91 220	84 240	84 545	86 410	87 480	90 980
37	Dépenses de projets financés par des tiers	38	140	135	135	135	135	135
38	Dépenses financières	117	10 205	107 100	120 100	132 100	145 100	158 100
30-38	<b>Sous-total</b>	1 668 391	1 872 880	1 996 910	2 050 385	2 122 830	2 200 110	2 283 330
	<i>Virement à la section 2</i>							
	<b>Résultat de fonctionnement (excédent)</b>	442 008	271 000	251 540	203 100	161 185	134 385	103 575
	<b>TOTAL section fonctionnement</b>	<b>2 110 399</b>	<b>2 143 880</b>	<b>2 248 450</b>	<b>2 253 485</b>	<b>2 284 015</b>	<b>2 334 495</b>	<b>2 386 905</b>
<b>Section 2: Section capital</b>								
410	Terrains et immeubles	96 184	71 000	47 785	68 745	24 440	62 610	86 555
411	Mobilier et équipements	904	5 630	2 750	485	495	510	515
42	Informatique: Immobilisations corporelles et incorporelles	18 292	24 000	20 000	12 000	11 000	10 000	10 000
45	Prêts et avances à des tiers	16 800	16 800	16 800	16 800	16 800	16 800	16 800
49	<b>Excédent budget aux fins d'autorisation</b>	326 744	170 370	181 005	121 870	125 250	61 265	6 505
	<b>TOTAL section capital</b>	<b>458 924</b>	<b>287 800</b>	<b>268 340</b>	<b>219 900</b>	<b>177 985</b>	<b>151 185</b>	<b>120 375</b>

**BUDGET AUX FINS D'AUTORISATION (ART. 25(1)a) REGL.FIN.) - OFFICE**

en milliers de €

Chap. Art.	R E C E T T E S	Comptes		Budget		Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Section 1: Section fonctionnement</b>								
500	Recettes perçues au titre du dépôt (CBE) et de la recherche (CBE)	201 844	209 440	222 640	229 060	240 355	247 905	256 685
501	Recettes perçues au titre du dépôt (PCT)	133 446	129 560	125 980	129 385	133 340	136 945	140 765
509	Recettes perçues au titre d'autres travaux de recherche	61 583	58 105	65 110	65 110	66 270	67 430	68 595
510	Recettes perçues au titre de l'examen, de la délivrance et de l'opposition (CBE)	322 711	334 790	339 665	338 425	339 750	341 345	342 335
511	Recettes perçues au titre de l'examen (PCT)	15 559	17 135	14 670	15 035	15 405	15 770	16 135
52	Taxes de procédure pour les recours	5 247	6 700	8 290	8 290	8 290	7 875	7 255
530	Taxes de désignation et taxes annuelles (CBE)	1 136 298	1 104 655	1 125 575	1 084 165	1 050 145	1 026 075	1 016 370
532	Taxes annuelles (UPP)	0	2 830	2 830	20 950	48 110	89 270	117 380
535	Taxes d'extension et de validation	284	960	1 460	1 840	1 830	1 820	1 810
540	Produits d'information brevets	7 871	8 010	7 710	7 710	7 720	7 720	7 730
55	Recettes de fonctionnement général	209 584	221 905	225 785	231 780	239 065	245 605	252 110
57	Financement de projets de tiers	38	140	135	135	135	135	135
58	Recettes financières	15 934	49 650	108 600	121 600	133 600	146 600	159 600
50-58	<b>Sous-total</b>	2 110 399	2 143 880	2 248 450	2 253 485	2 284 015	2 334 495	2 386 905
<b>TOTAL section fonctionnement</b>								
		<b>2 110 399</b>	<b>2 143 880</b>	<b>2 248 450</b>	<b>2 253 485</b>	<b>2 284 015</b>	<b>2 334 495</b>	<b>2 386 905</b>
<b>Section 2: Section capital</b>								
60	Résultat de fonctionnement (excédent)	442 008	271 000	251 540	203 100	161 185	134 385	103 575
650	Remboursements des prêts à la construction consentis au personnel	16 916	16 800	16 800	16 800	16 800	16 800	16 800
<b>TOTAL section capital</b>								
		<b>458 924</b>	<b>287 800</b>	<b>268 340</b>	<b>219 900</b>	<b>177 985</b>	<b>151 185</b>	<b>120 375</b>



**BUDGET AUX FINS D'AUTORISATION (ART. 25(1)a) REGL.FIN.)**  
**REGIMES DE PENSIONS ET DE SECURITE SOCIALE**  
en milliers de €

Art.	D E P E N S E S	Comptes	Budget		Prévisions			
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Section 1: Section fonctionnement</b>								
3600	Paiements au titre des pensions	178 033	187 000	214 000	230 500	243 500	258 500	276 500
3601	Plan d'épargne salariale (PES)	490	1 785	2 900	3 300	3 400	3 900	4 300
3605	Assurance soins de santé	68 021	74 070	73 060	76 785	80 695	84 805	89 125
3605	Assurance dépendance	5 331	5 925	6 080	6 235	6 385	6 545	6 705
3605	Assurance décès	1 254	2 385	2 445	2 505	2 580	2 655	2 745
3605	Prestations dépendance des agents à durée déterminée	0	0	105	170	225	300	370
<b>Sous-total</b>		253 130	271 165	298 590	319 495	336 785	356 705	379 745
<i>Virement à la section 2</i>								
<b>Résultat de fonctionnement (excédent)</b>		<b>57 721</b>	<b>64 410</b>	<b>42 590</b>	<b>29 205</b>	<b>23 890</b>	<b>15 025</b>	<b>6 320</b>
<b>TOTAL section fonctionnement</b>		<b>310 851</b>	<b>335 575</b>	<b>341 180</b>	<b>348 700</b>	<b>360 675</b>	<b>371 730</b>	<b>386 065</b>
Chap.	<b>Section 2: Section capital</b>							
46	Transfert des excédents du régime de pensions et de sécurité sociale aux fonds de réserve / PES	57 721	64 410	42 590	29 205	23 890	15 025	6 320
<b>TOTAL section capital</b>		<b>57 721</b>	<b>64 410</b>	<b>42 590</b>	<b>29 205</b>	<b>23 890</b>	<b>15 025</b>	<b>6 320</b>
<b>Section 1: Section fonctionnement</b>								
Art.	<b>R E C E T T E S</b>							
<b>Section 1: Section fonctionnement</b>								
5600	Contributions au titre des pensions	203 593	215 730	214 825	216 250	222 685	228 430	236 815
5601	Plan d'épargne salariale (PES)	13 688	16 725	18 090	20 055	21 315	22 425	23 850
5605	Assurance soins de santé	77 758	86 635	90 895	94 345	97 900	101 380	105 115
5605	Assurance dépendance	14 557	14 100	14 820	15 375	15 970	16 540	17 170
5605	Assurance décès	1 254	2 385	2 445	2 505	2 580	2 655	2 745
5605	Cotisations à l'assurance dépendance	0	0	105	170	225	300	370
<b>TOTAL section fonctionnement</b>		<b>310 851</b>	<b>335 575</b>	<b>341 180</b>	<b>348 700</b>	<b>360 675</b>	<b>371 730</b>	<b>386 065</b>
Chap.	<b>Section 2: Section capital</b>							
66	Recettes nettes régimes de pensions et de sécurité sociale	57 721	64 410	42 590	29 205	23 890	15 025	6 320
<b>TOTAL section capital</b>		<b>57 721</b>	<b>64 410</b>	<b>42 590</b>	<b>29 205</b>	<b>23 890</b>	<b>15 025</b>	<b>6 320</b>

BUDGET AUX FINS D'AUTORISATION (ART. 25(1)a) REGL.FIN.)  
**OFFICE / REGIMES DE PENSIONS ET DE SECURITE SOCIALE**  
 BUDGET AUX FINS D'AUTORISATION (ART. 25(1)a) REGL.FIN.)  
 en milliers de €

Chap.	D E P E N S E S	Comptes			Budget			
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Section 1: Section fonctionnement</b>								
30	Personnel	1 239 279	1 331 770	1 361 575	1 403 985	1 450 735	1 493 740	1 537 520
31	Entretien des biens et du matériel	39 325	58 995	67 150	47 535	41 065	42 375	43 425
32	Dépenses de fonctionnement informatiques	100 749	122 650	110 000	111 800	108 300	99 000	99 000
33	Coopération et réunions	12 129	23 300	23 660	32 115	45 705	66 330	80 410
34	Information brevets et communication	12 260	18 490	19 900	20 050	20 315	20 565	20 865
35	Dépenses de fonctionnement général	61 378	91 220	84 240	84 545	86 410	87 480	90 980
36	Régimes de pensions et de sécurité sociale	272 990	271 165	298 590	319 495	336 785	356 705	379 745
37	Dépenses de projets financés par des tiers	38	140	135	135	135	135	135
38	Dépenses financières	117	10 205	107 100	120 100	132 100	145 100	158 100
30-38	<b>Sous-total</b>	1 738 265	1 927 935	2 072 350	2 139 760	2 221 550	2 311 430	2 410 180
	<b>Résultat de fonctionnement (excédent)</b>	<b>479 869</b>	<b>335 410</b>	<b>294 130</b>	<b>232 305</b>	<b>185 075</b>	<b>149 410</b>	<b>109 895</b>
	<b>TOTAL section fonctionnement</b>	<b>2 218 134</b>	<b>2 263 345</b>	<b>2 366 480</b>	<b>2 372 065</b>	<b>2 406 625</b>	<b>2 460 840</b>	<b>2 520 075</b>
<b>Section 2: Section capital</b>								
410	Terrains et immeubles	96 184	71 000	47 785	68 745	24 440	62 610	86 555
411	Mobilier et équipements	904	5 630	2 750	485	495	510	515
42	Informatique: Immobilisations corporelles et incorporelles	18 292	24 000	20 000	12 000	11 000	10 000	10 000
45	Prêts et avances à des tiers	16 800	16 800	16 800	16 800	16 800	16 800	16 800
	<b>Excédent consolidé</b>	<b>364 605</b>	<b>234 780</b>	<b>223 595</b>	<b>151 075</b>	<b>149 140</b>	<b>76 290</b>	<b>12 825</b>
	<b>TOTAL section capital</b>	<b>496 785</b>	<b>352 210</b>	<b>310 930</b>	<b>249 105</b>	<b>201 875</b>	<b>166 210</b>	<b>126 695</b>

BUDGET AUX FINS D'AUTORISATION (ART. 25(1)a) REGL.FIN.)								
OFFICE / REGIMES DE PENSIONS ET DE SECURITE SOCIALE								
BUDGET AUX FINS D'AUTORISATION (ART. 25(1)a) REGL.FIN.)								
en milliers de €								
Chap. Gr.	R E C E T T E S	Comptes 2017	2018	2019	Budget			
					2020	2021	2022	2023
<b>Section 1: Section fonctionnement</b>								
500	Recettes perçues au titre du dépôt (CBE) et de la recherche (CBE)	201 844	209 440	222 640	229 060	240 355	247 905	256 685
501	Recettes perçues au titre du dépôt (PCT) et de la recherche (PCT)	133 446	129 560	125 980	129 385	133 340	136 945	140 765
509	Recettes perçues au titre d'autres travaux de recherche	61 583	58 105	65 110	65 110	66 270	67 430	68 595
510	Recettes perçues au titre de l'examen, de la délivrance et de l'opposition (CBE)	322 711	334 790	339 665	338 425	339 750	341 345	342 335
511	Recettes perçues au titre de l'examen (PCT)	15 559	17 135	14 670	15 035	15 405	15 770	16 135
52	Taxes de procédure pour les recours	5 247	6 700	8 290	8 290	8 290	7 875	7 255
530	Taxes de désignation et taxes annuelles (CBE)	1 136 298	1 104 655	1 125 575	1 084 165	1 050 145	1 026 075	1 016 370
532	Taxes annuelles (UPP)	0	2 830	2 830	20 950	48 110	89 270	117 380
535	Taxes d'extension et de validation	284	960	1 460	1 840	1 830	1 820	1 810
540	Produits d'information brevets	7 871	8 010	7 710	7 710	7 720	7 720	7 730
55	Recettes de fonctionnement général	209 584	221 905	225 785	231 780	239 065	245 605	252 110
56	Régimes de pensions et de sécurité sociale	107 735	119 465	118 030	118 580	122 610	126 345	133 170
57	Financement de projets de tiers	38	140	135	135	135	135	135
58	Recettes financières	15 934	49 650	108 600	121 600	133 600	146 600	159 600
<b>TOTAL section fonctionnement</b>		<b>2 218 134</b>	<b>2 263 345</b>	<b>2 366 480</b>	<b>2 372 065</b>	<b>2 406 625</b>	<b>2 460 840</b>	<b>2 520 075</b>
<b>Section 2: Section capital</b>								
60/66	Résultat de fonctionnement (excédent)	479 869	335 410	294 130	232 305	185 075	149 410	109 895
650	Remboursements des prêts à la construction consentis au personnel	16 916	16 800	16 800	16 800	16 800	16 800	16 800
<b>TOTAL section capital</b>		<b>496 785</b>	<b>352 210</b>	<b>310 930</b>	<b>249 105</b>	<b>201 875</b>	<b>166 210</b>	<b>126 695</b>





### **3. Résultats IFRS**

**ETAT PREVISIONNEL DES RESULTATS GLOBALES IFRS**  
**ORGANISATION EUROPEENNE DES BREVETS**  
(en milliers de €)

	IFRS-Planification 2019
<b>RECETTES</b>	
Recettes provenant des brevets et taxes de procédure	
Chap. 50 Dépôt et recherche	342 210
51 Examen, délivrance et opposition	440 360
52 Recours	6 610
53 Désignation, taxes annuelles, extension et validation	1 127 345
54 Autres recettes	76 620
Autres recettes de fonctionnement	
Chap. 55 Recettes de fonctionnement général	7 625
57 Financement de projets par des tiers	135
Coût des travaux effectués et capitalisés	5 000
Total	2 005 905
<b>DEPENSES</b>	
Dépenses afférentes aux avantages du personnel	
Chap. 30 Frais de personnel	1 384 760
Dépenses Dotations aux amortissements	
Chap. 39 Amortissements	52 390
Autres dépenses de fonctionnement	
Chap. 31 Travaux d'entretien des biens et du matériel	67 150
32 Dépenses de fonctionnement informatiques	110 000
33 Coopération et réunions	22 070
34 Information brevets et relations publiques	19 900
35 Dépenses de fonctionnement général	84 340
37 Dépenses de projets financés par des tiers	135
Total	1 740 745
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>265 160</b>
Recettes provenant des placements	
Chap. 58 Produits financiers	557 495
Coûts financiers	
Chap. 38 Charges financières	559 755
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-2 260</b>
<b>PROFIT(PERTE) POUR L'ANNEE</b>	<b>262 900</b>
Autres éléments du résultat global	0
<b>TOTAL RESULTAT GLOBAL POUR L'ANNEE</b>	<b>262 900</b>

**ETAT PREVISIONNEL DES RESULTATS GLOBALES IFRS**  
**ORGANISATION EUROPEENNE DES BREVETS**  
(en milliers de €)

IFRS-Planification			
2020	2021	2022	2023
354 690	368 180	378 725	390 945
392 090	378 105	364 570	346 470
9 040	9 955	10 575	10 700
1 095 100	1 074 660	1 071 165	1 075 515
76 620	77 790	78 950	80 125
4 125	4 100	4 075	4 075
135	135	135	135
5 000	5 000	5 000	5 000
<b>1 936 800</b>	<b>1 917 925</b>	<b>1 913 195</b>	<b>1 912 965</b>
1 433 105	1 473 440	1 509 530	1 544 875
51 900	50 510	51 360	50 400
47 535	41 065	42 375	43 425
111 800	108 300	99 000	99 000
22 180	22 270	22 390	22 505
20 050	20 315	20 565	20 865
84 395	86 670	87 975	91 610
135	135	135	135
<b>1 771 100</b>	<b>1 802 705</b>	<b>1 833 330</b>	<b>1 872 815</b>
<b>165 700</b>	<b>115 220</b>	<b>79 865</b>	<b>40 150</b>
595 090	633 020	673 645	715 835
592 115	625 625	660 710	697 270
<b>2 975</b>	<b>7 395</b>	<b>12 935</b>	<b>18 565</b>
<b>168 675</b>	<b>122 615</b>	<b>92 800</b>	<b>58 715</b>
0	0	0	0
<b>168 675</b>	<b>122 615</b>	<b>92 800</b>	<b>58 715</b>

**ETATS PREVISIONNELS DE LA SITUATION FINANCIERE EN IFRS  
ORGANISATION EUROPEENNE DES BREVETS**

Etat de la situation financière d'ouverture estimé au 01.01.2019 et  
état prévisionnel de la situation financière en IFRS au 31.12.2019 (en milliers de €)

	IFRS-Planification	
	01.01.2019	31.12.2019
<b>ACTIFS NON-COURANTS</b>		
Immobilisations corporelles	687 338	700 081
Immobilisations incorporelles	62 417	67 921
Actifs FRPSS	8 586 862	9 046 472
EPOTIF	2 566 432	2 878 476
Prêts à la construction accordés au personnel	70 110	70 310
Actifs Plan d'épargne salariale	101 099	124 934
	12 074 258	12 888 194
<b>ACTIFS COURANTS</b>		
Clients et autres débiteurs	174 245	182 090
Prêts à la construction consentis au personnel	6 740	6 660
Trésorerie et équivalents de trésorerie	190	15 000
	181 175	203 750
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>12 255 434</b>	<b>13 091 943</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Résultat mis en réserves	-2 042 013	-1 779 113
Autres réserves	1 784 179	1 784 179
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-257 834</b>	<b>5 065</b>
<b>PASSIFS NON-COURANTS</b>		
Obligations au titre des prestations définies	11 037 903	11 661 374
Obligations Plan d'épargne salariale	101 099	124 934
Fournisseurs et autres créditeurs	40 660	41 670
Taxes payées d'avance	604 435	556 405
	11 784 098	12 384 383
<b>PASSIFS COURANTS</b>		
Fournisseurs et autres créditeurs	343 860	347 120
Provisions	8 585	8 585
Taxes payées d'avance	376 725	346 790
	729 170	702 495
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>12 513 268</b>	<b>13 086 878</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>	<b>12 255 434</b>	<b>13 091 943</b>

<b>ETATS PREVISIONNELS DE LA SITUATION FINANCIERE EN IFRS</b> <b>ORGANISATION EUROPEENNE DES BREVETS</b> Etats prévisionnels de la situation financière en IFRS 31.12.2020 - 31.12.2023 (en milliers de €)			
IFRS-Planification			
31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023
728 643	714 586	738 233	787 556
68 791	68 372	66 586	64 031
9 527 792	10 038 767	10 578 692	11 149 577
3 125 513	3 398 626	3 616 814	3 801 483
70 310	70 310	70 230	70 250
152 019	181 799	214 254	249 849
<b>13 673 067</b>	<b>14 472 461</b>	<b>15 284 809</b>	<b>16 122 746</b>
193 080	202 500	216 625	226 045
6 660	6 660	6 690	6 680
15 000	15 000	15 000	15 000
214 740	224 160	238 315	247 725
<b>13 887 807</b>	<b>14 696 620</b>	<b>15 523 123</b>	<b>16 370 471</b>
-1 610 438	-1 487 823	-1 395 023	-1 336 308
1 784 179	1 784 179	1 784 179	1 784 179
<b>173 740</b>	<b>296 356</b>	<b>389 156</b>	<b>447 871</b>
12 303 257	12 974 925	13 674 533	14 403 664
152 019	181 799	214 254	249 849
42 840	44 245	45 500	46 745
534 460	522 695	520 210	529 490
<b>13 032 577</b>	<b>13 723 665</b>	<b>14 454 498</b>	<b>15 229 748</b>
340 045	342 330	346 350	353 422
8 335	8 495	8 890	9 420
333 110	325 775	324 230	330 010
681 490	676 600	679 470	692 852
<b>13 714 067</b>	<b>14 400 265</b>	<b>15 133 968</b>	<b>15 922 600</b>
<b>13 887 807</b>	<b>14 696 620</b>	<b>15 523 123</b>	<b>16 370 471</b>



**4. Tableau des effectifs (postes permanents) pour 2019**

Groupe d'emplois	Budget					
	Office (DG 0, 1, 4, 5)		Chambres de recours		TOTAL OEB	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
1	5	5	1	1	6	6
2	28	30	29	29	57	59
3	338	328	148	171	486	499
4	4 957	4 970	15	15	4 972	4 985
5	233	235	5	5	238	240
6	1 277	1 247	39	39	1 316	1 286
<b>Total</b>	<b>6 838</b>	<b>6 815</b>	<b>237</b>	<b>260</b>	<b>7 075</b>	<b>7 075</b>

### Observations

Art. 25(2)a) règl.fin.

Le Président de l'Office est autorisé à supprimer un certain nombre d'emplois permanents des groupes d'emplois 5 et 6 devenus redondants et vacants, dans la limite annuelle fixée à l'Annexe I règl.fin., et à les remplacer par le nombre correspondant d'emplois permanents des groupes d'emplois 2 à 4 (CA/D 21/13).

Agents nommés pour une durée déterminée

Jusqu'à 20% des postes prévus au budget de l'Office européen des brevets pourront être attribués à des agents nommés pour une durée déterminée.

Groupes d'emplois

- 1 Comprend les grades G16 à G17
- 2 Comprend les grades G15 à G16
- 3 Comprend les grades G13 à G15
- 4 Comprend les grades G7 à G13
- 5 Comprend les grades G7 à G10
- 6 Comprend les grades G1 à G9



**5. Appendice A – Chambres de Recours**

### Perspectives budgétaires pour les chambres de recours (CDR)

Recettes (en milliers de €)	2019
<b>Recettes directes selon budget d'autorisation</b>	
Classe 5	
Article 5200 Taxes de recours	8 290
<b>Ajustements IFRS (Taxes payées par anticipation)</b>	-1 675
<b>Recettes générées par le produit Recours</b>	<b>6 615</b>

Coûts (en milliers de €)	2019
<b>Dépenses de fonctionnement directes budgétées</b>	
Classe 3	
Groupe 300 Traitements, allocations et indemnités	64 235
Groupe 301-303 Autres couts de personnel	460
Chapitre 31 Travaux d'entretien des biens et du matériel	3 155
Chapitre 32 Dépenses de fonctionnement informatiques	750
Chapitre 33 Cooperation et reunions	30
Chapitre 34 Information brevets et communication	25
Chapitre 35 Dépenses générales de fonctionnement	1 545
<b>Sous-total</b>	<b>70 200</b>
<b>Planification des dépenses indirectes selon la méthodologie du Coût Unitaire</b>	15 909
<b>Coûts imputés au produit Recours</b>	<b>86 109</b>

Dépenses d'investissement (en milliers de €)	2019
<b>Dépenses d'investissement directes budgétées</b>	
Classe 4	
Chapter 41 Property and Equipment	920
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>920</b>

**6. Appendice B – Brevet unitaire (PBU)**

### Crédits budgétaires relatifs au brevet européen à effet unitaire\*

Recettes (en milliers de €)	2019	2020
Taxes PBU collectées par l'OEB		
- Taxes annuelles pour les brevets délivrés (article 5320)	2 800	20 740
- Surtaxes pour retard de paiement de taxes annuelles et de taxes administratives (article 5320)	30	210
- Taxes administratives (article 5520)	50	120
Déduction des taxes administratives perçues pour le compte des États membres participants	-50	-120
<b>A. Total des recettes budgétaires de l'OEB au titre de la PBU</b>	<b>2 830</b>	<b>20 950</b>
<b>B. Part des États Membres dans les recettes au titre de la PBU (50%)</b>	<b>1 415</b>	<b>10 475</b>

Coûts à la charge des Etats Membres (en milliers de €)	2019	2020
Coûts opérationnels directs et quote-part des coûts opérationnels indirects**	980	2 040
Déduction des taxes administratives perçues pour le compte des États Membres participants	-50	-120
<b>Coûts de l'OEB pour l'administration de la PBU</b>	<b>930</b>	<b>1 920</b>
Compensation des coûts de traductions (Article 3320)	400	810
<b>Coûts imputables à la PBU conformément à l'article 146 CBE***</b>	<b>1 330</b>	<b>2 730</b>
Montant restant dû à percevoir dans l'année à venir***	0	0
Montant restant dû perçu l'année précédente***	0	0
<b>Montant net des recettes au titre de la PBU à répartir entre les États Membres (article 3325) ***</b>	<b>85</b>	<b>7 745</b>
<b>Total des coûts budgétaires de l'OEB au titre de la PBU (y compris le montant net des recettes au titre de la PBU à répartir entre les États membres)</b>	<b>1 415</b>	<b>10 475</b>

<b>C. (= A. - B.) Part de l'OEB dans les recettes au titre de la PBU</b>	<b>1 415</b>	<b>10 475</b>
--	--------------	---------------

**Notes**

\*Cet aperçu présente les crédits budgétaires prévus dans le budget aux fins d'autorisation et est basé sur les montants des taxes fixés à l'article 2 du règlement relatif aux taxes pour la protection unitaire (RRT-PBU), l'hypothèse d'un taux de pénétration du brevet unitaire de base comme expliqué dans le SC/18/15 et l'entrée en vigueur du brevet européen à effet unitaire en 2019.

\*\*Les dépenses imputables au brevet européen à effet unitaire (UPP) conformément à l'article 146 CBE font partie du budget annuel de l'Office et sont examinées par la Commission du budget et des finances et adoptées par le Conseil d'administration. En vertu de l'article 1(2) du règlement budgétaire et financier pour la protection unitaire, elles doivent préalablement être soumises au Comité restreint pour avis. En ce qui concerne les dépenses ne pouvant être immédiatement et directement attribuées à l'administration du brevet européen à effet unitaire, la quote-part de ces coûts imputable au brevet européen à effet unitaire sera déterminée selon la méthodologie de comptabilité analytique de l'Office.

\*\*\*Selon l'actuel règlement relatif aux taxes, dans le cas d'un déficit durant les premières années du brevet européen à effet unitaire, il est prévu de compenser ce déficit au cours des années suivantes. Les postes pertinents sont indiqués dans le tableau, dans un souci d'exhaustivité, même s'ils ne devaient pas s'appliquer, compte tenu du fait que selon les hypothèses sous-jacentes, un excédent est escompté dès la première année.

